



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 05345

Numéro SIREN : 808 154 595

Nom ou dénomination : GYMLET

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2015 sous le numéro de dépôt 9796

PF 21.5.15
081

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL	
LE	29 JUIN 2015
SOUS LE N° 9796	

GYMLET
Société à responsabilité limitée
au capital de 20.000 euros
Siège social : 10 Carrefour du Général Charles de Gaulle
94380 Bonneuil sur Marne
808 154 595 RCS CRETEIL

14 B 5345

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 21 MAI 2015**

Le onze mai de l'An deux mille quinze à dix-sept heure, les associés se sont réunis au 10 Carrefour du Général Charles de Gaulle – 94 380 Bonneuil sur Marne, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance, en date du 30 avril 2015 effectuée par lettre simple adressée le 30 avril 2015.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Jérémy POULET, détenteur de 10.000 parts, ci 10.000 parts,
- Sarl Gymspa, 163 Avenue Joffre - 93 800 Epinay sur Seine - RCS Bobigny 450 091 350, représentée par Monsieur Philippe HERBETTE, détenteur de 10.000 parts, ci 10.000 parts,

Total des parts des associés présents : 20.000 parts sur les 20.000 parts composant le capital social.

Jérémy POULET, préside la séance en sa qualité de Gérant associé,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la gérance ;
- Les actes de cession de part ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée. L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation. Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article "ARTICLE 7 - Capital social" des statuts.
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Ph JP

PREMIERE RESOLUTION - Modification du capital social

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la cession de parts intervenue entre :
Jérémy POULET et Sarl GYMSPA, 163 Avenue Joffre - 93 800 Epinay sur Seine - RCS Bobigny 450 091
350, aux termes d'un acte en date du 12 mai 2015, décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts,
pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts :

«ARTICLE 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 20.000 euros.

Il est divisé en 20.000 parts - de 1 euros chacune, numérotées de 1 à 20.000, attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :

- Jérémy POULET,

à concurrence de neuf mille parts, ci neuf mille parts
numérotées de 1 à 9.000

- SARL Gymspa,

à concurrence de onze mille parts, ci onze mille parts
numérotées de 9001 à 20.000

Total égal au nombre de parts composant le capital social :
ci 20.000 parts.»

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures 30.
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance
et les associés présents.

Gymspa

J. Poulet



Société « GYMLET »

SARL

Capital Social : 20.000 EUROS

**Siège social : 10 Carrefour du Général de Gaulle
94380 Bonneuil sur Marne**

STATUTS

A JOUR AU 21 MAI 2015



Ph

STATUTS

Société GYMLET

SARL

Capital Social : 20.000 EUROS

Siège social : 10 Carrefour Charles de Gaulle

94380 Bonneuil sur Marne

ARTICLE 1 - FORME

Il est formé entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une Société à Responsabilité Limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par les articles L223-1 à L223-43 du Code de Commerce, ainsi que par les présents statuts.

ARTICLE 2 - OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, en France et dans tous pays

- la création et l'exploitation de centre de sport, remise en forme, détente
- la prise de participation directe ou indirecte dans toutes opérations, entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social,

Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

ARTICLE 3 - DENOMINATION SOCIALE

La société a pour dénomination sociale : « GYMLET »

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : 10 Carrefour Charles de Gaulle, 94380 Bonneuil sur Marne

ARTICLE 5 - DUREE

La durée de la Société est fixée à quatre vingt dix neuf années à compter de la date d'immatriculation de la société au Registre du Commerce, sauf les cas de dissolution anticipée et de prorogation prévus aux présents statuts.

ARTICLE 6 - APPORTS

Les soussignés apportent à la société des sommes en numéraires ci-après à savoir :

1- La SARL GYMSPA, 163 Avenue Joffre, 93800 EPINAY SUR SEINE, RCS Bobigny 450 091 350.

La somme de 10.000 Euros (dix mille Euros) correspondant à 50 % des parts effectivement souscrites.

2- Monsieur Jeremy POULET, 27 Rue du General Leclerc, 77400 Pomponne, né le 7 mai 1988 à Lagny sur Marne (77)

La somme de 10.000 Euros (dix mille Euros) correspondant à 50 % des parts effectivement souscrites.

Soit au total la somme de 20.000 Euros, laquelle somme a été déposée par l'associé, conformément à la loi, à la signature des statuts, au crédit d'un compte ouvert au nom de la Société en formation à la BANQUE CIC, agence d'HERBLAY, 5 rue du Général De Gaulle (95220).

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 20.000 euros.

Il est divisé en 20.000 parts - de 1 euros chacune, numérotées de 1 à 20.000, attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :

- **Jérémy POULET**, à concurrence de neuf mille parts, ci neuf mille parts numérotées de 1 à 9.000 ;
- **SARL GYMSPA**, à concurrence de onze mille parts, ci onze mille parts numérotées de 9001 à 20.000.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : ci 20.000 parts.

ARTICLE 8 - GERANCE

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, associés ou non, choisis par les associés, sans ou avec limitation de la durée de leur mandat.

Le premier gérant nommé pour une durée indéterminée est Monsieur Jeremy POULET, 27 Rue du General Leclerc, 77400 Pomponne qui accepte ces fonction.



ARTICLE 9 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social à une durée de 12 mois, et commence le 1er avril et se termine 31 mars de chaque année. Par exception le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la société et s'achèvera le 31 mars 2016.

Fait à Bonneuil sur Marne

Le 17 octobre 2014

En autant d'exemplaires que la loi l'exige.

Gyasp


Jérémy Boulter
